

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 16 décembre 2022 à 20 H 00**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 21 février 2023

L'an deux mille vingt deux, le 16 décembre à 20 H 00,
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 8 décembre 2022 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Arrancy sur Crusnes, Loison, Muzeray, Pillon, Villers les Mangiennes, Wavrille.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ GOBERT Dominique |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ HAUPTMANN Gérard |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ HENRY Jean Paul |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIVER Eveline | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ BRELLE François | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ PROT Patrice |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ DUCHET James | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ FRANTZ Christiane | |
| ➤ GLORY Cyrille | |

Conseillers excusés :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BLONDIN Jean Marie | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ SANSON Nicolas |
| ➤ IORI Anita | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ JEANJEAN Yannick | |

Conseillers présents non votant :

- LAROSE Jean Luc
- RICHIER René

Participants non élus :

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme BREUIL Florence
- Mme REASNO GARCIA
- Mme CLEMENT Béatrice

Pouvoirs :

- M. MAZET Thierry donne pouvoir à M. MICHELS Julien
- Mme FORGET Lorette donne pouvoir à M. BRELLE François
- M. JEANJEAN Yannick donne pouvoir à M. JACQUES Philippe
- M. GEORGES Denis donne pouvoir à M. COLLIGNON Michel
- Mme GONZALEZ Bénédicte donne pouvoir à Mme DELOUCHE Amélie
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- Mme ARTISSON Sabine donne pouvoir à Mme ANTOINE Jocelyne
- M. SANSON Nicolas donne pouvoir à M. CAPUT Christophe
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. PIRAN Serge
- M. PIERRE Denis donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie

Nombre de membres votants : 48/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Le conseil communautaire du 16 novembre 2022 est validé à l'unanimité.

Le Président tient à faire part de plusieurs points aux élus avant de démarrer la séance :

- A venir prochainement une visite du Territoire par le Président du Département, le 17 Janvier qui se clôturera par une cérémonie des vœux qui ne s'est pas tenue depuis Janvier 2020.
- Réunion le 29 Novembre avec le PETR pour la tenue de la programmation du PTRTE à Pillon avec les représentants de la Sous-Préfecture, de la Région et du Département.
- Réunion à Nouillonpont avec les services de la DDT sur la thématique des inondations.
- Plusieurs commissions OM se sont tenues ces derniers jours les 28/11 et 07/12, élargies aux membres du Bureau, afin de préparer ce conseil.
- Rencontres avec les professionnels de santé de la maison de santé de Damvillers qui ont un projet d'agrandissement afin de préparer au mieux la transition du Docteur PRIOUX et l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste.
- Réunion sur la télé-médecine le 2 Décembre avec les professionnels de santé du territoire dans le cadre de « e-Meuse Santé ».
- Réunion à la FUCLEM concernant les thématiques de l'éclairage public et sur les schémas des IRVE (installations de recharge des véhicules électriques).
- Comité syndical du PETR

Le Président indique aux conseillers la présence des calendriers des manifestations 2023 à distribuer dans les foyers ainsi que le calendrier de collecte des OM sur la base de la décision du passage en C 0,5.

Le Président indique que plusieurs manifestations sont à venir ce week-end : nombreux marchés de Noël sur le territoire : à Spincourt, à Damvillers, à Saint-Laurent...

Enfin le Président indique avoir reçu une invitation de la Préfecture pour une réunion le 20/12 à 17H à Ligny-en-Barrois concernant la question du délestage en cas de coupure d'électricité. Il déplore sincèrement ce procédé d'une réunion très éloignée du Nord Meusien, en plein hiver sur une question relative à la sobriété énergétique sans proposer de solution alternative et notamment de visio-conférence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout des points suivants :

- ↳ Ouverture de poste.
- ↳ Motion de soutien aux entreprises artisanales fragilisées par le choc énergétique.
- ↳ Rajout d'une décision modificative au budget général au point 8.

Ordre du jour :

1. Présentation des missions du CDG 55 par le Président et le Directeur du CDG 55.
2. Adhésion au pôle santé du CDG 55.
3. Concertation dans le cadre de la création de nouvelles brigades de gendarmerie.
4. Tarif de la redevance incitative.
5. Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
6. Autorisation de vente de biens mobiliers déclassés de la CCDS sur un site internet de vente aux enchères.
7. Autorisation de dépenses anticipées.
8. Décisions modificatives n°1 budget maison de santé de Spincourt et Décisions modificatives n°3 du Budget Général.
9. Motion concernant le projet de fermeture du lycée professionnel Jean Morette de Landres.
10. Motion de soutien aux entreprises artisanales fragilisées par le choc énergétique
11. Ouverture de poste.
12. Questions diverses.

1. PRESENTATION DES MISSIONS DU CDG 55 PAR LE PRESIDENT ET LE DIRECTEUR DU CDG 55

Le Président du Centre de Gestion de la Meuse et le Directeur sont présents à la séance afin de présenter l'établissement et expliquer son rôle.

Le Président laisse la parole au Président du Centre de Gestion. Celui-ci indique être un Maire d'une commune rurale à l'instar de celles du territoire. Il présente la structuration politique du Centre de Gestion avec une vraie volonté de représentativité des petites communes.

Le Centre de gestion reste une structure à taille humaine avec 23 agents basés à Commercy.

L'objectif du CDG est d'échanger avec les employeurs territoriaux sur les enjeux relatifs aux ressources humaines et à la fonction publique territoriale, recueillir les besoins du territoire et exposer le projet du Conseil d'Administration.

Aussi, l'intercommunalité semble l'échelon institutionnel le plus pertinent pour diffuser l'information et traduire cette volonté d'échange.

Le Président du CDG laisse ensuite la parole au Directeur du CDG, Jean-Baptiste LEONARD pour présenter plus en détail les fonctions et les missions du CDG et notamment celles réglementaires liées à l'emploi, aux carrières ou en matière de santé au travail.

D'autres missions additionnelles existent notamment en termes d'assistance juridique.

M. LEONARD rappelle les modalités de financement du CDG avec une cotisation globale de 1,6% de la masse salariale des collectivités (0,8% pour les missions obligatoires et 0,8% pour les missions additionnelles). Il rappelle que cela permet à tous de bénéficier de l'ensemble des services mis à disposition.

D'autres missions existent mais cette fois de façon facultatives et financées sous forme de convention. Ces services sont multiples : mise à disposition du personnel (avec des agents intercommunaux), service de médecine préventive, psychologie au travail, mission d'hygiène et de sécurité avec l'aide à l'élaboration du Document Unique. De nouveaux dispositifs de signalement (harcèlement, violence,...) viennent d'être mis en place.

Enfin, il existe d'autres services à disposition des collectivités :

- Réalisation de la paye pour les collectivités.
- Archive des collectivités.
- Appui informatique.
- RCPD.
- Contrat d'assurance groupe : pour la prise en charge de l'assurance maladie des agents : les collectivités étant en auto-assurance. Monsieur LEONARD insiste sur ce point et indique qu'il est essentiel pour les collectivités de s'assurer en la matière car cela peut très rapidement engendrer des situations extrêmement graves.
- Présence d'une assistante sociale qui peut être mise à disposition. Ces missions devraient évoluer avec des évolutions importantes à venir concernant la prévoyance (garantie maintien de salaire) et la santé (mutuelle santé des agents).
- Plateforme AGHIRE qui correspond à un vrai logiciel de gestion RH.

Le Président du CDG tient à rappeler que le CDG est un outil au service des collectivités.

Il indique qu'un gros travail a été fait depuis deux ans pour le rendre plus accessible et offrir un service répondant au mieux aux besoins et attentes des collectivités.

Dans ce but, les services du Centre de Gestion organisent des rencontres régulières en visioconférence, une à deux fois par mois, les vendredis matin sur différents thèmes relatifs à l'actualité statutaire et juridique ou sur l'organisation d'un service du CDG en particulier.

A moyen terme, le CDG souhaite également décliner ces rencontres en version « hybride », c'est-à-dire en présentiel ET en visio sur le territoire.

Ces séances sont ouvertes aux agents et responsables des services RH, secrétaires de mairie, cadres, dirigeants ou élus.

Il met en avant pour finir les projets menés en 2022 :

- Déploiement du dispositif de signalement et de médiation préalable obligatoire
- Création d'une offre d'archivage numérique
- Dispositif de formation d'agent administratif polyvalent
- Tenue des élections professionnelles de façon dématérialisée

Le Président du CDG remercie le Président de la CCDS d'avoir pu venir présenter la structure devant les élus.

Mme BAILLEU demande sur quelle plateforme il est possible de retrouver la liste des offres emplois publics. M. LEONARD indique que l'ensemble des postes sont présents sur le site www.emploi-territorial.fr

Mme CLAUDE Laurence indique avoir des difficultés de recrutement pour son poste de secrétaire de Mairie. Elle souhaite avoir des informations sur les modalités de recrutement.

M. LEONARD indique qu'il existe un vrai problème d'attractivité des métiers notamment en termes de rémunération. Il indique que c'est l'objectif de la mise en place de la formation d'adjoint administratif polyvalent qui vise à essayer de former sur un temps assez condensé de nouvelles personnes afin d'avoir des personnes qualifiées.

Mme FAUQUENOT indique qu'il est important d'avoir des réflexions de mutualisation des postes entre plusieurs communes pour avoir des postes plus attractifs.

2. ADHESION AU POLE SANTE DU CDG 55

AFFAIRE N° 2022-12-16-01

Le Président explique au conseil communautaire que le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive. Ce service a été progressivement complété par un service Hygiène et Sécurité et par le recrutement d'un ergonome et d'un psychologue du travail. L'ensemble de ces services, incluant également le secrétariat des instances médicales, sont regroupés au sein du Pôle Santé au Travail.

Les missions du Pôle Santé au Travail s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail applicables aux agents territoriaux, fonctionnaires et contractuels de droit public issues de :

- ↳ la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- ↳ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-2 nouveau,
- ↳ le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- ↳ le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- ↳ le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- ↳ le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Et aux agents contractuels relevant du droit privé : code du travail, IV partie Santé et Sécurité au Travail, livre VI, titre II, articles R 4624-10 à 27 et article L 4121-1.

L'adhésion au Pôle Santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité.

Il propose d'adhérer à ce Pôle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Décide l'adhésion au Pôle Santé au travail du Centre de Gestion à compter du 01 JANVIER 2023 et autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA CREATION DE NOUVELLES BRIGADES DE GENDARMERIE

Le Président informe les membres du conseil qu'il s'est rendu, ainsi que de nombreux maires du secteur, le 16 novembre à Sivry-sur-Meuse à une réunion de concertation dans le cadre de la création de nouvelles brigades de gendarmerie.

Cette concertation, initiée par la Préfecture de la Meuse avait pour but de présenter le dispositif annoncé par le Président de la République concernant la création de 200 brigades de gendarmerie afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population dans des territoires ruraux. Ces futures brigades « pourront prendre la forme de nouveaux types d'implantations, avec des expérimentations qui vont être lancées dans plusieurs départements », afin de « remettre de la tranquillité dans les quartiers les plus ruraux. »

Dans ce contexte, le Département de la Meuse pourrait accueillir deux brigades : une dans le sud et une dans le nord meusien ; et le secteur de la CCDS apparaît comme un territoire propice.

Le Président indique que dans le cadre de cette réunion il a proposé de positionner la CCDS sur la liste des collectivités intéressées pour porter un dossier de candidature. Il rappelle le projet mené par la CC du Pays de

Spincourt et la commune de Boulogny, dans le cadre du Syndicat de la Gendarmerie qui a permis la création d'une caserne de 6 gendarmes avec 6 logements à Boulogny.

Le Président indique que la Préfète lui a donné oralement son engagement pour un financement conséquent.

Une seconde réunion s'est tenue à Damvillers avec les responsables de brigade de Montmédy et Etain ainsi que deux gradés de Verdun, le mercredi 14 décembre dernier.

Le Président explique que ce projet permettrait la création de 12 logements et d'attirer de nouvelles familles.

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de proposer des situations qui puissent attirer de futurs personnels via les services à la population existant : crèche, école, professionnels de santé, commerces,...

Le Président indique qu'il souhaite travailler sur ce dossier si les élus sont d'accord. Il semble que cela serait dommageable pour le territoire de ne pas s'y intéresser.

Mme CLAUDE demande si ce projet permettrait de revoir la répartition des champs d'action géographiques des brigades qui n'est plus adapté.

Il est regretté la fermeture de la gendarmerie de Damvillers il y a quelques années. Le Président rappelle qu'il est trop tard pour évoquer cette fermeture et qu'un projet de reconversion a été trouvé avec l'ouverture d'une future MECS qui permettra d'accueillir des enfants en difficulté et donc de soutenir les effectifs scolaires tout en créant plus d'une dizaine d'emplois.

M. JACQUES indique que considérant la situation géographique, le site de Damvillers semble le plus adapté.

Le Président souhaite ne pas entrer directement dans une bataille éventuelle sur le lieu d'implantation du futur projet entre les communes du territoire. Il rappelle qu'il est nécessaire d'avoir les données présentées par les services de l'Etat ainsi que leur cahier des charges afin de travailler un projet intéressant pour tout le territoire.

Mme ANTOINE demande s'il sera possible d'avoir le taux de remplissage des casernes environnantes.

4. TARIF DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Le Président laisse la parole à Mme ANTOINE pour présenter ce dossier.

Elle indique que suite aux dernières informations reçues notamment de la part du SMET avec l'obtention du montant définitif du passage de la collecte en C 0,5, il est possible d'élaborer une projection des coûts de gestion du service pour l'année 2023.

Effectivement, le passage à la collecte en C 0,5 a été chiffré à 16,42 euros par habitant par an à la place des 24,63 euros actuellement.

Ainsi globalement, le montant de la collecte devrait passer de 227 879 € à 151 919 €. Ceci représente donc une économie substantielle compte tenu de la hausse des prix des carburants.

Le Président rappelle que cette réflexion avait déjà été évoquée il y a plusieurs années et que les bureaux d'étude consultés avaient indiqué que la baisse aurait dû être beaucoup plus limitée.

L'économie engendrée devrait permettre de répondre à l'ensemble des hausses des coûts (TGAP, traitements...).

Mme ANTOINE indique que la question des traitements de déchets reste un point très pointu et complexe et avec de multiples inconnues. Les dernières informations, obtenues par le SMET, serait de permettre une adhésion au SIVALOM en 2026 afin de trouver un débouché pour le traitement des OMR (durée de la DSP actuelle du SIVALOM pour la gestion de son site d'incinération de la Veuve) avec une situation intermédiaire en attendant. L'objectif étant de réduire massivement les coûts de traitement en évitant l'enfouissement et l'envolée de la TGAP qui en découle.

Les schémas présentés mettent en avant également le coût potentiel d'une amélioration du service avec un ramassage des CC en porte à porte. Effectivement ceci engendrera une hausse des coûts de collecte et des frais de gestion supplémentaires (achats de sacs transparents,...).

Mme ANTOINE indique que la Commission valorisation des déchets, suite à toutes ces études et réflexions, a proposé de maintenir le tarif actuel en laissant le ramassage du tri en point d'apport volontaire et de se laisser le temps sur l'année 2023 pour préparer la collecte des CC et CP en porte à porte.

Pour le moment il ne semble donc pas nécessaire de prévoir une nouvelle hausse de la redevance. L'ensemble des élus du conseil valide cette proposition.

Toutefois une réflexion devra être menée en 2023 pour la redevance des professionnels et face à la hausse du volume de déchets actuels sur le territoire.

5. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

AFFAIRE N° 2022-12-16-02

Le Président laisse la parole à Mme ANTOINE ;

Mme ANTOINE présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets aux conseillers communautaires (annexe 1).

Elle souligne que les tonnages globaux sont en hausse de 14 % par rapport à 2021, en raison du changement des pratiques de consommation depuis la crise sanitaire et la mise en place de nouvelles filières sur les déchetteries.

- ⇒ + 0,3 % pour les OMR
- ⇒ + 12,5 % pour les recyclables
- ⇒ + 27,5 % pour les déchetteries

Concernant la qualité du tri, Mme ANTOINE indique que la moyenne de refus des emballages est de 26,48 % (contre 35,92 en 2020), soit une légère amélioration. En revanche, les refus des papiers cartons sont en hausse avec 12,23 % de refus en 2021 contre 8,08 % en 2020.

L'impact financier du traitement des refus se monte à 9 812 euros TTC en 2021.

D'une manière générale, Mme ANTOINE indique que le coût des prestations en 2021 est en hausse pour la quasi-totalité des flux :

- ⇒ + 3,3 % pour les OMR
- ⇒ + 9,6 % pour les recyclables CC et CP
- ⇒ + 2 % pour le verre
- ⇒ + 21 % pour les déchetteries

Elle précise que ces coûts sont la résultante de plusieurs facteurs :

- ⇒ L'augmentation exponentielle de la TGAP (52774,39 € en 2021).
- ⇒ L'augmentation du coût des prestations à l'habitant (72,82 € en 2020 contre 80,39 € en 2021).

Néanmoins, Mme ANTOINE indique que les recettes concernant la vente des matériaux et les soutiens financiers des éco organismes ont augmenté de + 126 % en 2021, soit 170 653 € mais que ceci reste largement insuffisant pour contrebalancer les hausses.

Dans ce contexte budgétaire difficile avec des résultats d'exercices déficitaires, une augmentation de la redevance OM a été décidée au 1^{er} juillet 2021 afin d'équilibrer le budget OM (hausse de 8€/personne/semestre).

Malgré la hausse, le compte administratif du budget OM présentait ainsi un déficit de fonctionnement de 58 208,40 euros en 2021.

En conclusion, Mme ANTOINE rappelle que le contexte de 2022 était aussi très incertain avec l'envolée des charges et le flou concernant le traitement des déchets (multiples études du SMET réalisées : incinérateur de Tronville-En-Barrois, partenariats avec le SIVALOM et le SMTOM,...). Elle rappelle que ceci a nécessité le vote d'une seconde augmentation de la redevance OM à l'été 2022 dans l'optique de dégager un budget de fonctionnement enfin équilibré (+14€/personne/an).

Il semble également nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention afin d'améliorer la qualité et les quantités des recyclables. Effectivement les résultats en termes d'OMR ne semblent pas satisfaisants.

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2021.

Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. AUTORISATION DE VENTE DE BIENS MOBILIERS DECLASSES DE LA CCDS SUR UN SITE INTERNET DE VENTE AUX ENCHERES

AFFAIRE N° 2022-12-16-03

La CCDS est propriétaire de matériels qu'elle acquiert au fil des ans, afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités.

Un certain nombre de ces matériels sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction, que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement ou bien parce qu'ils ne servent plus (fours de remise en température des cantines, TBI des écoles, ...).

Afin de rationaliser le stock de matériels devenus inutiles et consommateurs d'espace de stockage et en application du principe de « développement durable », il est possible d'offrir à ces équipements une seconde vie auprès de nouveaux propriétaire utilisateurs. Plusieurs portails internet à large diffusion permettent dorénavant aux collectivités de proposer à la vente les différents matériels dont elles souhaitent se défaire.

Le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels.

Pour réaliser ces opérations de vente aux enchères, la CCDS souhaite souscrire un contrat cadre auprès d'une plate forme spécialisée pour le e-commerce des administrations.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve le principe de contrat cadre pour l'utilisation d'une plate forme internet de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités locales,
- ☞ Autorise le Président à mettre en vente les matériels réputés réformés par les services de la Codecom.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Il est proposé en amont d'une mise en vente de mettre à disposition la liste du matériel aux communes du territoire afin de leur permettre de voir si une partie de celui-ci pourrait les intéresser.

7. AUTORISATION DE DEPENSES ANTICIPEES

AFFAIRE N° 2022-12-16-04

Vu l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

- Budget Général : 2 348 873,62€ soit 25% des 9 395 494,50€ de crédits d'investissement ouvert sur l'exercice 2022.
 - o Les dépenses d'investissements concernés sont :
 - Changement mode de chauffage et travaux de rénovation des logements intercommunaux : 25 000€
 - Rénovation des portes et agencements intérieurs des API de Mangiennes et Arrancy-sur-Crusnes suite à dégradation et vol : 20 000€
 - Rénovation des portes et agencements intérieurs du Commerce « Chez Mamy » à Damvillers suite à dégradation et vol : 20 000€

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT ET N°3 DU BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2022-12-16-05

Une erreur de mandatement concernant les écritures relatives aux intérêts d'emprunt des budgets de la maison de santé et du budget général ont engendré des rejets pour insuffisance de crédits budgétaires.

Afin de régulariser la situation il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire.

Aussi il est proposé les décisions modificatives suivantes :

➤ Décisions modificatives n°1 du budget de la maison de santé :

BUDGET MAISON DE SANTE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2022	DM1	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	6 300,15 €	- 800 €	5 500 €
615221	Entretien et réparations de bâtiments publics	3 089,15 €	- 800 €	2 289 €

Article	Libellé	BP 2022	DM1	TOTAL BUDGET
66	Charges financières	16 612 €	800 €	17 412 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 612 €	800 €	17 412 €

➤ Décisions modificatives n°3 du budget général :

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2022	DM3	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	1 778 562 €	- 13 100 €	1 765 462 €
6041	Achats d'études	10 000 €	- 8 600 €	1 400 €
614	Charges locatives et de copropriété	1 700 €	- 1 000 €	700 €
61521	Entretien de terrain	1 500 €	- 1 500 €	- €
6162	Assurance dommage construction	2 000 €	- 2 000 €	- €

Article	Libellé	BP 2022	DM3	TOTAL BUDGET
66	Charges financières	38 283 €	13 100 €	51 383 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	35 283 €	13 100 €	48 383 €

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. MOTION CONCERNANT LE PROJET DE FERMETURE DU LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MORETTE DE LANDRES

AFFAIRE N° 2022-12-16-06

Les élus de la communauté de communes de Damvillers Spincourt s'interrogent sur l'annonce de fermeture du lycée professionnel de Landres d'ici à trois ans.

En effet, cette fermeture semble injustifiée :

- L'établissement compte 352 élèves, dont 160 internes
- Il a reçu une première place au classement national des lycées professionnels en 2019 et présente un taux de réussite de 86 % au bac en 2021, ce qui témoigne d'un établissement d'excellence.
- Sa localisation dans l'ancien bassin minier et son caractère de « lycée rural » le rendent accessible aux jeunes de notre territoire inscrits dans des formations pourvoyeuses d'emploi local : sections de sécurité, de chaudronnerie, électricité,....

En outre, des jeunes lycéens prennent le train pour se rendre à Landres depuis la gare de Dommary Baroncourt. La fermeture du lycée engendrerait par conséquent la chute des effectifs de la gare et donc par cascade sa mise en péril.

Les élus de la CCDS pensent que le dynamisme des territoires ruraux est étroitement lié au maintien des services publics et notamment des établissements d'enseignement. Fragiliser l'offre de formation se traduirait comme une injustice pour des jeunes qui verraient leur situation socioéconomique se détériorer et fragiliserait davantage les entreprises locales face à la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Pour ces raisons,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ↳ Souhaite que la concertation à venir entre les élus et la Région Grand Est permette le maintien du lycée professionnel de Landres offrant des formations essentielles pour le territoire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

M. BIRCKEL demande quel serait le devenir des élèves en cas de fermeture. Le Président indique qu'il serait envisagé de dispatcher les élèves sur divers lycées aux alentours. Cela engendrerait donc d'importants trajets pour les élèves.

10. MOTION DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ARTISANALES FRAGILISEES PAR LE CHOC ENERGETIQUE

AFFAIRE N° 2022-12-16-07

Les élus de la communauté de communes de Damvillers Spincourt partagent la position de la chambre de métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est et demandent :

La simplification des procédures nationales adaptées aux TPE artisanales.

Les élus de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, demandent que le bouclier tarifaire puisse s'appliquer à toutes les entreprises artisanales.

Ils rappellent également que tous ces dispositifs, indispensables immédiatement, devront être à court terme renforcés par des dispositifs pérennes en soutien aux investissements. Ils demandent que la transformation énergétique des activités artisanales devienne une priorité nationale.

Le maintien de la ressource fiscale au réseau des CMA.

Les élus de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, demandent le maintien des ressources des CMA pour leur permettre de répondre aux attentes légitimes de conseil, d'assistance et d'accompagnement des entreprises artisanales qui en assurent le financement.

La visibilité sur l'évolution du coût énergétique dans un contexte national et européen.

Les élus de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, demandent aux pouvoirs publics d'engager sans attendre les politiques stratégiques permettant de garantir un retour à un coût raisonnable des énergies et à leur stabilité dans le temps. Cette position doit être étendue aux négociations européennes et internationales compte tenu de l'interaction des économies au niveau mondial.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

11. OUVERTURE DE POSTE

AFFAIRE N° 2022-12-16-08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement,

Sous réserve de l'avis du comité social territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Décide :

Ouverture de poste au 01/01/2023

1 auxiliaire de puériculture de classe normale 21 ⇔ 21 h 00/35^{ème}



Les non titulaires seront rémunérés sur la base de l'échelon T,



les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023,



Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

12. QUESTIONS DIVERSES

➤ GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président laisse Amandine RESANO GARCIA, responsable du pôle patrimoine, faire une présentation rapide d'un diagnostic des travaux réalisés sur le territoire de la CCDS et leur impact sur les consommations d'électricité.

Il apparaît que les programmes d'investissement réalisés ont engendré un vrai gain.

Ainsi sur les communes de l'ex Codecom du Pays de Spincourt qui ont bénéficié du premier programme de rénovation avec la mise en place de luminaires de type COSMO, on constate une baisse de 640 498 Kwh en 2015 à 285 900Kwh en 2021.

Les chiffres restent cependant actuellement à consolider afin de pouvoir donner de vrais bilans circonstanciés. Effectivement, le travail de relevé et d'analyse est très fastidieux, cela justifie notamment le choix de la CCDS de recruter un économiste de flux pour traiter toutes ces données. Avec la généralisation du compteur LINKY celles-ci devraient maintenant être beaucoup plus fiables.

Le Président indique avoir reçu les prestataires en charge de l'éclairage public pour la CCDS ces derniers jours pour étudier l'intérêt et la faisabilité technique d'une coupure nocturne. Il s'avère que les informations collectées sont parfois contradictoires et difficilement vérifiables, notamment en ce qui concerne la faisabilité de la gestion des coupures des appareils COSMO et LED. Effectivement, ceux-ci ont été réglés préalablement en usine avec un abaissement de puissance respectivement de 30% pour les COSMO et de 50% pour les LED. Une coupure nocturne gérée directement depuis les armoires pourraient rendre inopérants ces réglages et surtout avoir un impact sur la durée de vie des sources LED. Pour être certains d'une gestion effective des équipements, il faudrait alors reprogrammer individuellement les drivers de tous les luminaires ce qui représenterait un coût non négligeable. Il est donc nécessaire de s'interroger sur la pertinence de cette intervention face aux gains potentiels sur des sources d'éclairage public peu consommatrices d'énergie.

M. DAUTEL, indique que sur sa commune, malgré le passage en LED la coupure nocturne est mise en place.
M. BONTEMPS indique que normalement la programmation de l'abaissement de puissance a été faite en

usine et que la coupure doit venir de l'armoire car celle-ci a été découplée du compteur de la mairie dernièrement, l'installateur a probablement repris le réglage précédent de l'horloge installée dans l'armoire sans faire attention aux réglages des luminaires. M. DAUTEL confirme que l'abaissement de puissance existe mais que celui-ci se met en route à 19H30. Ceci confirme donc que la programmation des driver peut être perturbée par la mise en œuvre de coupure.

Certaines communes sont quant à elles équipées en sources SHP qui consomment davantage que les LED et les COSMO. Ces installations peuvent, elles, facilement être pilotées depuis les armoires car elles ne permettent pas d'abaissement de puissance.

Il est proposé de mettre en place les coupures sur ces communes et de faire des essais sur une commune équipée en LED.

➤ CLÔTURE DE L'APPEL À PROJET LAND OF MEMORY

Mme FAUQUENOT indique avoir participé à la réunion de clôture du comité de suivi du projet INTEREG « Land of Memory » à Bastogne.

Elle rappelle que ce projet d'envergure internationale a permis la réhabilitation de plusieurs sites de mémoire du territoire grâce aux soutiens de fonds européens. Cela permet d'améliorer l'attractivité du territoire d'un point de vue culturel et touristique.

➤ SOUTIEN PROJET EGLISE DE SORBEBY

Le Président laisse la parole à M. MICHELS, Maire de Sorbey pour présenter son projet de rénovation des vitraux de l'église. Effectivement, M. MICHELS a présenté son projet a un appel à projet culturel à l'échelon national seuls cinq dossiers sont susceptibles d'être retenus. Aussi, il sollicite le soutien des élus du territoire avec la signature d'une pétition.

La séance est levée à 23 H 30.

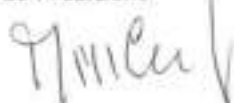
Ordre du jour :

1. Présentation des missions du CDG 55 par le Président et le Directeur du CDG 55.
2. Adhésion au pôle santé du CDG 55.
3. Concertation dans le cadre de la création de nouvelles brigades de gendarmerie.
4. Tarif de la redevance incitative.
5. Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
6. Autorisation de vente de biens mobiliers déclassés de la CCDS sur un site internet de vente aux enchères.
7. Autorisation de dépenses anticipées.
8. Décisions modificatives n°1 budget maison de santé de Spincourt.
9. Motion concernant le projet de fermeture du lycée professionnel Jean Morette de Landres.
10. Motion de soutien aux entreprises artisanales fragilisées par le choc énergétique
11. Ouverture de poste.
12. Questions diverses.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ GLORY Cyrille |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ GOBERT Dominique |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ HAUPTMANN Gérard |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ HENRY Jean Paul |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BIVER Eveline | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ BRELLE François | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PROT Patrice |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ DUCHET James | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ ZANON Jean Luc |

Le Président



Jean Marie MISSLER

la secrétaire

Gilberte BALLIEU



